

Date de réception de la DIDP à l'Agence routière:

DELAIS MOYEN D'INSTRUCTION*Le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la réception de la demande. Il n'y a pas d'autorisation tacite.**Tout démarrage de travaux avant l'obtention de l'autorisation du gestionnaire de la voie expose l'intervenant à l'établissement d'un procès verbal.***DECLARANT***La demande d'intervention doit être formulée par le maître d'ouvrage de l'opération [collectivité publique, gestionnaire du réseau, particulier (accès, alignement, ...) etc.]. L'avis du Maire est obligatoire pour les interventions en agglomération.**Les travaux ne pourront en aucun cas commencer avant l'obtention de l'autorisation de voirie de la part du Département et, en cas de perturbation de la circulation, de la délivrance d'un arrêté de réglementation de la circulation. Dans ce cas, la demande d'arrêté devra être déposée (au minimum dix jours avant le début des travaux) auprès du Maire (en agglomération) ou du Président du Conseil Général (hors agglomération).* **RESEAUX** ↗

- Commune ou groupement intercommunal
 Privé (Usine, Entreprise, etc.)
 Concessionnaire gaz ou électricité
 Opérateurs de télécommunication
 Autres gestionnaires de réseaux

 IMPLANTATION- CONSTRUCTION **AMENAGEMENT DE SECURITE** **STATIONNEMENT, DEPOT** **ALIGNEMENT, ACCES, ENSEIGNE**

Nom ou Organisme :

Adresse :

CP/Ville :

Téléphone : Télécopie :

Email :

En cas de stationnement : préciser l'objet du dépôt :

Période souhaitée : du / / au / /

Si stationnement en agglomération : formuler la demande auprès du Maire

Maître d'oeuvre

 Commune de : DDT Autre :

Localisation des travaux

Commune de Code postal en agglomération hors agglomération **Route Départementale n°**

PR n° au PR n°

Lieu-dit :

Rue :

ou Immeuble n° au n°

Caractéristiques

- Travaux sous chaussée Travaux sous trottoir Travaux sous accotement
 Création d'un réseau Branchement particulier Réseaux privés Dépôt
 Construction de chaussée Aménagement de sécurité Alignement Armoire
 Clôture Accès Cabine Enseigne Antenne Pylones

Nature des travaux

- Eau potable Assainissement Electricité Gaz Eclairage public
 Téléphone Télédistribution Câbles

**Pièces à joindre à la
Demande**

- Plan de situation 1/500 - 1/1000 - 1/2000 - 1/5000**
 Plan d'aménagement détaillé avec précision de la limite du domaine public
 Dessin-type des installations projetées (faire figurer les canalisations existantes)
 Attestation d'assurance annuelle responsabilité civile)

Incidence sur la circulation

- Circulation alternée sur une longueur de mètres Route barrée
 Neutralisation de chaussée Empiètement sur la chaussée

Période d'exécution souhaitée

Du / / Au / / Durée des travaux : jours

Entreprise chargée de
l'exécution des travauxNom : Adresse :
Responsable du chantier : Téléphone : Télécopie :**RESERVE AU****Avis du Maire** Favorable Défavorable A Le / /
Signature du Maire**SERVICE***Le respect de la réglementation en vigueur, notamment en matière de délai de réponse, me conduit à attirer votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans le délai de 8 jours à dater de la réception de cette demande, il sera considéré que votre service n'a pas d'observations ou de prescriptions particulières à opposer à cette demande.***INSTRUCTEUR****LE PETITIONNAIRE**Nom : Fait à Le / /
Signature**DIDP à transmettre, accompagnée des pièces susvisées, à l'Agence routière compétente :**

- Agence routière Nord - 39 Route d'Eguisheim - 68040 Ingersheim - 03 89 27 92 90 - dir-agence-nord@haut-rhin.fr
- Agence routière Centre - 6 rue du 6 Février - 68190 Ensisheim - 03 89 81 81 75 - dir-agence-centre@haut-rhin.fr
- Agence routière Sud - 39 av du 8e régiment de hussards - 68130 Altkirch - 03 89 07 07 77 - dir-agence-sud@haut-rhin.fr